

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/63

Nature de l'acte : finances locales – décisions budgétaires

**FIXATION DES TARIFS DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN VUE D'UNE OCCUPATION
COMMERCIALE**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire,

DECIDE

Article 1: D'abroger la décision n°2019/123 en date du 27 novembre 2019

Article 2: De fixer comme suit les tarifs de redevance d'occupation du domaine public communal en vue d'une occupation commerciale à compter du 1^{er} juillet 2023

► LES OCCUPATIONS COMMERCIALES TEMPORAIRES	
FOOD TRUCK / DISTRIBUTEUR PIZZAS	
Prix au m2 par mois	5,00 €
COMMERCE AMBULANT/ NON SEDENTAIRE	
Forfait emplacement par jour	50,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20230626-DEC-23-63-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

► LES OCCUPATIONS COMMERCIALES PERMANENTES	
Objet	tarifs
TERRASSES	
Terrasse - prix au m ² par mois	2,75 €
ÉTALAGE DES COMMERCES – CHEVALET – DISTRIBUTEUR - GUERIDONS	
Forfait minimum annuel pour une superficie inférieure ou égale à 1 m ² par dispositif	130,00 €
Majoration par mois et par m ² supplémentaire (arrondi au m ² supérieur) par dispositif	3,00 €
TRANSPORT DE FOND	
Forfait mensuel – payable par semestre	20,00 €

Article 3: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions et dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de Nantua et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Valserhône, le 26/06/2023

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée
Françoise DUCRET



Mis en ligne le : 18 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20230626-DEC-23-63-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023